



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouméa le 09 mai 2023

CLOTURE DE LA LISTE ELECTORALE SPECIALE PROVINCIALE

Du 1^{er} mars au 30 avril 2023, 114 commissions dans les 33 communes de Nouvelle-Calédonie se sont réunies pour mettre à jour la liste électorale spéciale provinciale (LESP). Elles ont ainsi procédé à l'examen :

- des transferts entre communes, lorsque les électeurs changent de domicile ;
- du droit des jeunes majeurs à figurer sur la LESP ; les jeunes majeurs sont les personnes qui ont atteint l'âge de 18 ans depuis la dernière clôture des listes électorales ;
- des demandes d'inscription déposées en mairie avant le 31 décembre 2022 ;
- des radiations des électeurs décédés.

Les personnes non inscrites sur la LESP sont inscrites par les commissions chargées de la révision sur le tableau annexe (TA).

Pour mémoire, chacune des commissions est composée :

- d'un magistrat désigné par le premier président de la Cour de cassation ;
- d'un représentant du maire ;
- d'un délégué de l'administration, désigné par le haut-commissaire ;
- de deux électeurs de la commune, désignés après avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- d'un expert électoral de l'ONU, désigné après avis du congrès de la Nouvelle-Calédonie.

A l'issue de la révision de la liste électorale spéciale, voici l'état des inscriptions par province :

	Nombre d'électeurs inscrits sur la LESP	Nombre d'électeurs inscrits au tableau annexe	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale générale
Province des îles	21 653	774	22 427
Province Nord	41 460	2 493	43 953
Province Sud	115 261	39 329	154 590
Totaux	178 374	42 596	220 970

Le nombre d'électeurs inscrits au tableau annexe n'est pas définitif. En effet, le rapprochement avec les fichiers électoraux des autres communes de France montre que 2 173 électeurs se sont récemment inscrits dans une commune située hors Nouvelle-Calédonie. Cette situation conduira à leur radiation du tableau annexe et de la liste électorale générale.